

6 avril 2009

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la réalisation du projet de maison des musiques à l'Alhambra».

Rapport de M^{me} Anne Carron-Cescato.

Cette pétition, qui a été signée par 2606 personnes, a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 4 novembre 2008. Elle a été traitée à la commission des pétitions au cours des séances des 12 janvier, 2 février, 16 février et 2 mars 2009, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de séance ont été assurées par M^{me} Nathalie Bianchini, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 12 janvier 2009

Audition des motionnaires

Les pétitionnaires présents sont:

- M^{me} Sarah Margot Calame, du comité Post Tenebras Rock (PTR);
- M. Roland Le Blevenec, du Chat-Noir, pour l'Association de soutien à la musique vivante;
- M. François Tschumy, administrateur de l'AMR, Association pour l'encouragement de la musique improvisée;
- M. Ivan Moura, administrateur de La Bâtie – Festival de Genève;
- M. Laurent Aubert, pour les Ateliers d'ethnomusicologie;
- M. Philippe Clerc, du collectif Fanfareduloup Orchestra.

M. Clerc explique les raisons de la présente pétition, liées aux problèmes actuels d'accueil du public à l'Alhambra. La capacité du foyer (30 places) est insuffisante pour une salle pouvant accueillir jusqu'à 380 places. Les auditionnés souhaiteraient que dans le projet de l'Alhambra soit inclus un véritable foyer, là où se trouve aujourd'hui l'Alhambar. Ils demandent que ce bar fasse partie intégrante du projet du nouvel Alhambra, rappelant au passage que l'Alhambar est actuellement tenu par un privé censé occuper ces locaux de façon provisoire jusqu'au début des travaux.

Un commissaire demande pourquoi il y aurait forcément un problème d'incompatibilité entre la présence d'un établissement privé et l'occupation souhaitée de la salle.

M. Clerc lui répond que, dans le temps, l'Alhambra avait été prévu comme foyer de cette salle et que l'inclure dans la rénovation de l'Alhambra garantirait un accueil confortable du public. Il ajoute qu'il s'agit uniquement d'un problème d'accessibilité.

La question de la perturbation des spectacles par le volume sonore de la musique de l'Alhambra est aussi évoquée. Ces problèmes ont toujours existé et les pétitionnaires assurent que malgré cela ils se battent pour que l'Alhambra reste un lieu de référence.

Un commissaire fait remarquer que, contrairement à ce qu'avance le libellé de la pétition, le Conseil municipal ne freine pas les travaux de l'Alhambra et qu'il attend toujours une proposition de travaux. Il demande aux pétitionnaires s'ils sont associés au programme de rénovation et comment cette salle pourrait se positionner par rapport à d'autres salles existantes.

Il lui est répondu que les milieux culturels ont été régulièrement consultés et que les associations souhaiteraient que, en vue de l'adaptation à la nature des concerts et de la musique actuels, un certain nombre de rangées de sièges soient amovibles pour proposer plus de places debout.

A noter que la salle était prévue initialement pour 780 personnes (dans les années 1920), qu'avec l'installation des nouveaux fauteuils ce nombre est descendu à 400-420 places et qu'aujourd'hui les besoins du monde musical demandent entre 1000 et 1100 places, d'où l'idée des sièges amovibles.

Une commissaire souhaite savoir combien de concerts de l'envergure de 780-1100 personnes sont programmés par année, car le drainage d'un tel public n'est pas des plus aisés. Il lui est répondu qu'on l'ignore pour l'instant, car les concerts de cette jauge-là sont refusés.

Si cette salle particulièrement adaptée à la musique «légèrement amplifiée» reste à 400 places, elle n'a pas d'intérêt, selon les pétitionnaires, car sa location ne constituerait pour des privés qu'une perte d'argent. Cette salle a été conçue pour offrir une capacité de 780 personnes et elle a déjà été fonctionnelle ainsi. L'idée d'en faire une Maison de toutes les musiques avec un tel nombre de spectateurs, et même plus si on prévoit des sièges amovibles, est loin d'être irréalisable et serait même très adéquate.

La corrélation entre la jauge de la salle et la circulation du public revient au centre du débat. Il ressort, en conclusion, que la circulation devient difficile entre les salles, du moment qu'on dépasse les 100 personnes, et que ce problème existe

depuis longtemps, raison pour laquelle les auditionnés ont déposé une pétition. S'agissant du mode de fonctionnement du bar, les auditionnés pensent que ce n'est pas aux associations d'en décider, relevant au passage que la gestion par un traiteur privé présente aussi un risque de prix des consommations trop élevés.

Avant de décider de nouvelles auditions, le président propose de prendre contact avec M. Pagani pour faire le point de la situation et savoir quand est-ce qu'il soumettra une proposition de travaux et de crédit au Conseil administratif.

Séance du 2 février 2009

Audition de M. Rémi Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture

(L'audition de M. Pagani avait été votée à l'unanimité lors de la séance du 19 janvier 2009.)

M^{me} Payeras annonce que la demande de crédit pour l'Alhambra est prête, mais pas encore déposée. Elle présente le projet futur qui prévoit une jauge totale allant de 781 à 1130 places, car une option avec plancher amovible permettra de mettre un parterre plat où l'on pourrait enlever des sièges.

M. Pagani enchaîne en expliquant que, en l'absence de projet de rénovation, l'Alhambar avait été installé et qu'à l'usage on a constaté qu'il est impossible de faire coexister l'Alhambar et l'Alhambra, faute de place. Il rappelle l'idée du plancher amovible défendue également par M. Mugny et dit que les discussions avec les tenanciers de l'Alhambar ne se passent pas très bien.

Un projet avec quatre options sera présenté au Conseil municipal. La première est celle du plancher mécanisé. La deuxième comprend du matériel audiovisuel et scénique complémentaire. La troisième comporte un pavillon provisoire abritant l'Alhambar pendant les travaux, tandis que la quatrième option est un nouveau crédit pour étudier un projet minimaliste chiffré entre 18 et 20 millions. M. Pagani poursuit en précisant que le projet de base tourne autour de 24 à 27 millions, options ou pas. La proposition est en passe d'être déposée devant le Conseil administratif et le projet d'immeubles derrière l'Alhambra, pour des locataires de la classe moyenne-supérieure, est toujours d'actualité.

Une discussion animée s'engage autour de la proposition annoncée par le magistrat qui tarde à venir et de la capacité du Conseil administratif à prendre ses responsabilités dans cette affaire. Le magistrat répond que le Conseil municipal a voté une motion pour le maintien de l'Alhambar qui a bloqué le dossier du Conseil administratif.

M^{me} Payeras informe que l'autorisation de construire ne prévoit pas un restaurant et qu'à l'heure actuelle l'Alhambar est en état de tolérance. Si on veut un restaurant, il faut construire un autre bâtiment. Dans le bâtiment existant, chaque espace est plein.

A la remarque faite concernant la pratique du Conseil administratif de présenter des propositions assorties d'options, M. Pagani rétorque que ces options avaient été demandées par le Conseil municipal et que, si ce dernier n'en voulait plus, il n'y en aurait plus. Dans le cas présent, le Conseil municipal a contrecarré la proposition du Conseil administratif et, de ce fait, la commission des pétitions doit prendre ses responsabilités.

Le président situe le contexte de cette pétition. Elle a été lancée dans le cadre de la fermeture de nombreux commerces et établissements publics emblématiques des Rues-Basses et, vu les circonstances, le Conseil municipal est, selon lui, en droit d'attendre une proposition dans ce sens.

M. Pagani répète qu'il y a des intérêts contradictoires. Le Conseil municipal est revenu sur cette contradiction et le Conseil administratif a trouvé préférable de présenter l'ensemble des options y compris l'option minimale. Il ne prend pas la responsabilité de mettre à la poubelle tout le travail qui a été fait, car ce serait irresponsable du point de vue de la gestion publique.

Une commissaire ajoute que le Conseil municipal n'a jamais reçu de proposition du Conseil administratif et que, par conséquent, il n'a ni «planté» ni contrecarré le projet. Le crédit d'étude a été voté avec le crédit de l'Alhambar.

Une autre commissaire refait l'historique, depuis le vote du crédit d'étude de 2004, et apporte la preuve que le Conseil municipal a toujours été favorable au maintien de l'Alhambar. Il y a eu la discussion sur le crédit en 2004, puis la motion socialiste et enfin la pétition P-211. Toutes ces démarches soutenaient le maintien de l'Alhambar dans un projet qui pouvait tout à fait évoluer.

Séance du 16 février 2009

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département, et de M. André Waldis, conseiller culturel au Service aux artistes et acteurs culturels

M. Mugny explique que le département de la culture avait été perturbé car, au départ du processus, le Conseil municipal avait voté à l'unanimité un crédit d'étude pour faire de l'Alhambra une salle de toutes les musiques avec un bar incorporé. Celui-ci ne devait pas forcément dépendre des activités de la salle, mais devait tout de même en faire partie. Or il semble qu'il y ait eu un malentendu à ce sujet, car une pétition a été déposée pour que l'Alhambar reste indépendant

de la salle et qu'il survive en tant que «bistrot», et le Conseil municipal s'est prononcé en faveur des pétitionnaires. Le projet du Conseil administratif, qui était alors prêt à être voté, a dû être entièrement revu, car il n'était plus d'actualité, étant donné la position du Conseil municipal. Les consignes ayant changé, la question s'est posée de demander les moyens financiers pour effectuer une nouvelle étude, mais une pétition supplémentaire a été déposée par les musiciens. Cela étant, la décision définitive incombera au Conseil municipal et se basera sur deux propositions: la première, suivant le projet initial, n'empêche pas l'existence de l'Alhambar, mais en exclut l'ouverture indépendante les soirs de concert, car le petit bar installé en bas ne suffit pas. Il convient ici de rappeler que ce n'est pas une salle de 500 places qui doit doubler de volume, mais qu'au départ elle était prévue pour 900 personnes. Il s'est trouvé, pour des raisons de sécurité, que la galerie a dû fermer, ainsi qu'un certain nombre d'espaces, c'est ainsi que cette salle s'est petit à petit réduite à moins de 500 places. Si on décide de rendre à la salle son organisation initiale, on se retrouverait avec 200 à 300 personnes supplémentaires, et, dans ce cas, le petit bar ne suffirait plus. D'où l'idée de récupérer le bar du premier étage, tout en lui laissant assez d'indépendance pour rester ouvert les soirs sans concert, et même à midi, tout en garantissant sa disponibilité aux organisateurs des concerts. L'autre proposition serait une rénovation plus minimaliste, tout en sachant que les frais de mise aux normes, obligatoire et imposée par l'évolution de la législation, ne sont pas négligeables. Cette solution permettrait une ouverture indépendante du restaurant, tout en imposant des contraintes de gestion de la salle très différentes. Ces deux propositions seront soumises au Conseil municipal très prochainement. Le magistrat précise que la proposition d'une rénovation plus minimaliste implique une demande pour un nouveau crédit d'étude, car les conditions sont différentes.

Le magistrat pense qu'on peut imaginer plusieurs solutions, mais que le maintien du bar ne devrait pas compromettre le projet de rénovation de l'Alhambra, qui est une salle particulièrement intéressante, car il manque à Genève une salle de moyenne dimension pour accueillir à peu près toutes les musiques. M. Mugny conclut en disant que, pour le Conseil administratif, il serait rassurant que le Conseil municipal débattenne cette pétition en séance plénière, avant d'avancer ses propositions. La discussion lui indiquerait en effet dans quel sens aller.

S'agissant plus particulièrement du restaurant, l'idée que le Conseil administratif aimerait creuser, bien que pour le moment il n'y ait pas de partenaires, est de savoir si un tenancier ou une association pourrait tenir le bar pendant et en dehors des concerts. Si ce gérant arrivait à ouvrir tous les jours à midi, que les soirs de concert il vendait ses consommations normalement, en accord avec l'organisateur, et qu'en plus il avait envie d'ouvrir aussi les soirs où il n'y a pas de concerts, ce serait rentable, malgré les contraintes imposées. Il affirme d'ailleurs ne pas être sûr que les gérants actuels ne soient pas d'accord avec cette proposition, mais

comme ils se trouvent en position de force, dès lors que le Conseil municipal leur a assuré son appui, ils ont tout intérêt à freiner les travaux.

M. Waldis ajoute qu'à la base l'Alhambra est une entité à deux vocations: café-restaurant de midi jusqu'à 17-18 h et lounge en soirée avec une vie festive qui lui est propre, offrant parfois les mêmes activités qu'un dancing. Cette dernière facette pose réellement problème en raison de nuisances sonores pendant les concerts à faible volume.

Il est également précisé que la cuisine du bar est minuscule et qu'elle sera remplacée, dans le projet actuel, par un ascenseur pour les personnes ayant des difficultés motrices. Quelle que soit la décision prise, il ne faut pas compter sur l'installation d'un véritable restaurant. Et l'absence de cuisine n'empêchera pas la petite restauration. La question des nuisances sonores autour de l'Alhambra revient dans la discussion. M. Mugny répond que le bistrot rajoute 200 personnes au nombre de personnes présentes dans la salle. Actuellement, 500 à 800 personnes circulent les soirs de concert et le problème des nuisances sonores demeurera même si l'Alhambra reste inchangé. Il est également fait référence aux problèmes de bruit à la sortie du bar. A ce sujet, le magistrat pense que le projet du Conseil administratif est celui qui évite le mieux les problèmes de ce genre à l'extérieur.

M. Mugny remarque qu'il y a deux débats en cours. Premièrement, il y a la question de savoir si l'on veut un Alhambra de 850 ou de 1130 places. Ensuite, il faut décider si l'on fait de l'Alhambra un foyer pour la salle de concerts ou pas. Si le Conseil municipal décide d'une salle de 850 ou 1130 places, cela impliquera au pire une restriction des genres musicaux proposés, ce qui est moins problématique que de décider de séparer l'Alhambra de l'Alhambra, car il sera difficile de les faire cohabiter.

Concernant la capacité de la salle, il apparaît que, pour les associations utilisatrices, 850 places suffisent. Sachant qu'une salle devient rentable dès 1000 billets, une salle plus grande pourrait les intéresser. De plus, au vu des disponibilités laissées par les associations subventionnées, il serait dommage de ne pas pouvoir proposer la salle aux associations non subventionnées, étant donné qu'il n'existe pas vraiment de salles de cette dimension pour les musiques amplifiées à Genève. L'Alhambra représente un juste milieu entre l'Usine et le Victoria Hall et répond à un besoin existant d'un public vieillissant par rapport aux musiques actuelles.

Après le départ des auditionnés, les commissaires décident de reporter le vote à la semaine suivante afin de consulter leurs groupes et de prendre le temps de la réflexion.

Mis aux voix, le report du vote de la pétition à la séance suivante est accepté par 13 oui (2 DC, 2 UDC, 1 R, 2 L, 2 S, 2 Ve, 2 AGT) contre 1 non (1 Ve).

Séance du 2 mars 2009

Prise de position des groupes et vote

A gauche toute! est en faveur d'une salle à capacité normale. Le groupe est également pour le maintien de l'Alhambar, qui n'est pas possible avec le projet prévu par le Conseil administratif car, en remplaçant entre autres la cuisine par un ascenseur, la possibilité de rénover l'Alhambra tout en gardant l'Alhambar est exclue.

Le groupe socialiste, quant à lui, demande le classement de la pétition P-224, pour trois raisons. Les socialistes ne reviendront pas sur le vote du Conseil municipal sur la motion relative au maintien de l'Alhambar qu'ils ont déposée au printemps dernier. Ils ne reviendront pas non plus sur le rapport sur la pétition P-211 intitulée «Non à la fermeture définitive de l'Alhambar» et acceptée par 11 voix contre 3. Enfin, si le projet de la Maison de toutes les musiques correspond à celui présenté à la commission des pétitions par M. Pagani, il ne satisfait pas du tout les socialistes. Trop coûteux, ce projet contient des modifications qui ne conviennent pas aux socialistes et supprime l'Alhambar. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste demande le classement de la pétition P-224 en soulignant qu'il soutient la réalisation d'une Maison de toutes les musiques à l'Alhambra, mais pas le projet à 25 millions supprimant l'Alhambar.

Les libéraux demandent aussi le classement. Le fait qu'il y ait deux pétitions contradictoires est synonyme d'un mauvais départ et montre qu'il y a un manquement de la part du Conseil administratif. D'autre part, le projet présenté ne satisfait ni les uns ni les autres. Les libéraux préfèrent donc attendre un projet plus cohérent et réaliste ainsi que moins coûteux, vu le nombre de projets déjà à traiter au département de la culture.

Les démocrates-chrétiens sont en faveur de la réalisation d'une Maison de toutes les musiques et ont soutenu dès le départ le maintien de l'Alhambar. Bien que cette volonté de garder le bar apparaisse en contradiction avec le projet de rénovation, le groupe démocrate-chrétien pense qu'il y a des aménagements possibles au niveau des divers espaces, raison pour laquelle il est favorable au classement de cette pétition en attendant un projet plus raisonnable.

Les Verts ont toujours été pour la réalisation de la Maison de toutes les musiques, y compris une certaine modularité de la salle. Ce qui ne sera pas possible si l'Alhambar est maintenu ouvert à un public extérieur durant les soirées de concert à cause d'un problème de place mais aussi à cause du bruit, notamment celui causé dans la rue par les personnes obligées de quitter la salle après le spectacle car l'Alhambar serait plein. Une nuance est apportée à ces propos, à savoir que le maintien de l'Alhambar pourrait être envisagé en dehors des représentations mais pas les soirs de concert.

Les radicaux soutiennent le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Il est utopique selon eux de croire que l'on peut avoir une Maison de toutes les musiques telle qu'elle est présentée dans le projet, tout en conservant l'Alhambar tel qu'il est connu et apprécié.

Un représentant des Verts se déclare en faveur du classement de cette pétition, car il avait accepté la proposition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville et il soutient le respect des engagements. Il rappelle que la Ville s'était engagée à rénover cette salle d'une capacité de 500 places de manière à finir les travaux en 2007 et à pouvoir offrir une disponibilité pour diverses sortes d'expressions musicales. Un crédit d'étude de 1 277 000 francs avait d'ailleurs été voté par le Conseil municipal. L'élue Vert poursuit en ajoutant qu'un deuxième engagement de maintenir l'Alhambar en ces lieux, mais par forcément pendant le chantier, avait été pris. Il trouve que les deux engagements évoqués doivent être respectés.

L'Union démocratique du centre se prononce pour le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Le groupe a trouvé l'intervention de M. Pagani convaincante et n'aimerait pas qu'un «limonadier» dont l'existence est éphémère vienne entraver les travaux de rénovation de la salle d'une capacité de 500 places qui reste un peu petite.

Mis au voix, le classement de la pétition est accepté par 10 oui (2 AGT, 1 Ve, 3 S, 2 DC, 2 L) contre 5 non (2 Ve, 1 R, 2 UDC).

Annexe mentionnée

R 28.10.08

POUR la réalisation du projet de la maison des musiques à l'Alhambra

Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève faisant suite au débat du 22 avril 2008

Nous, amateurs de concerts, musiciens et organisateurs, demandons au Conseil municipal de faire en sorte que l'Alhambra soit rénové pour devenir une salle dévolue à toutes les musiques, ainsi qu'il l'a décidé le 13 décembre 2004 en votant un crédit d'étude.

Nous demandons que cet équipement public, appelé à devenir un modèle d'écoute qui fera le bonheur de milliers d'auditeurs, ne soit pas mis en péril en morcelant son architecture intérieure. Nous demandons que la priorité soit remise sur la rénovation de tout le bâtiment, soit la salle de concert, le hall d'entrée et le foyer du 1^{er} étage. Trois espaces indispensables au fonctionnement d'une salle de cette envergure.

Nous demandons donc au Conseil municipal d'éviter de freiner les travaux de cette salle chère à tous les genevois et que le peuple a sauvée de la destruction lors d'une votation historique en 1995.

AMR, ASMV/ChatNoir, ADEM-ateliers d'ethnomusicologie, La Bâtie-Festival de Genève,
CIP-Centre international de percussion, Contrechamps, Fanfare du Loup Orchestra,
Festival Archipel, Festival JazzContreBand, Festival Voix de Fête, PTR

Signatures récoltées : 2606

Répondants :

1. AMR, François Tschumy, rue des Alpes 10, 1201 Genève, 022 716 56 33
2. A.S.M.V./Chat noir, Roland Le Blevenec, rue Vautier 13, 1227 Carouge, 022 820 04 60
3. Fanfareduloup Orchestra, Philippe Clerc, 87 bd Carl-Vogt, 1205 Genève, 079 478 63 53
4. La Bâtie-Festival de Genève, Alya Stürenburg, CP 1525, 1211 Genève 1, 022 908 69 50